

Étang de Berre. Samedi 13 juillet 2019.

**Après la catastrophe de l'été 2018,
l'incurie criminelle des pouvoirs publics,
créé la menace d'une récurrence en 2019.**

**Mobilisation des usagers et riverains
pour des mesures immédiates de prévention
et de relance de la réhabilitation de l'étang.**

**10h Rassemblement de la colère
devant la Centrale EDF.**

**18 à 24h Fête pour la Reconquête
de nos ressources vitales,
Grange du Clos Ambroise.**



**Face à l'incurie criminelle des pouvoirs publics, face aux
risques mortels qui en résultent, défendons nos ressources
vitales eau, air, terres agricoles et forêts.**

Jadis d'une richesse exceptionnelle, l'étang de Berre a été sacrifié à l'industrie dans les années 1930. Le golfe de Fos a suivi dans les années 1960-70.

Le bilan est lourd: dégradation profonde des milieu marins et terrestres, de l'air, explosion des maladies cardiaques, pulmonaires, des cancers, et du chômage. Les pouvoirs publics ne s'en émeuvent que si les citoyens manifestent.

Riverains et usagers de l'étang et du golfe s'insurgent. Engagées en 1988, leurs actions ont imposé, depuis 2007, une limitation des rejets EDF dans l'étang, à un niveau compatible avec la reprise de sa vie marine. En 2018 ces actions ont imposé une enquête officielle de santé sur ce territoire.

Pendant l'été 2018, sur un fond de canicule, les pouvoirs publics ont cru bon d'autoriser le déversement d'eaux boueuses noires dans l'étang, en infraction avec les modalités de ces déversements en vigueur depuis 2007. (Nous engageons une procédure juridique contre cette infraction).

L'amorce de la réhabilitation de l'étang a été stoppée net par ces rejets injustifiables. Un an après cette catastrophe écologique, sociale, économique, l'étang, ses riverains et usagers, en gardent les séquelles.

Ces séquelles se prolongeront encore longtemps. D'autant plus longtemps que les pouvoirs publics – qui n'ont rien fait pour l'étang - ne font rien pour réduire les séquelles sociales et écologiques de la catastrophe de l'été 2018.

**Vue l'incurie criminelle des pouvoirs publics, le risque est avéré d'une
récurrence aggravée de la catastrophe écologique dans l'été 2019.**

La décomposition des coquillages, poissons, herbiers morts dans l'été 2018, provoque une augmentation importante de la teneur de l'eau en éléments nutritifs provoquant la prolifération des algues vertes, et cette décomposition entraîne aussi la production de gaz toxiques .

Résultat : malgré les conditions météorologiques qui ne sont pas favorables (température fraîche) on assiste à la prolifération des algues vertes.

En mars une explosion d'algues s'est produite à Berre ; fin avril sur le littoral de Saint-Chamas en zone urbaine; depuis mi mai, la plage du Jaï est envahie.

Le samedi 2 juin, intoxiqué par les émanations des algues vertes putréfiées, un chien est mort après une promenade sur le Jaï. C'est l'annonce, si rien n'est fait, d'une catastrophe pire qu'en 2018.

La chaleur venant, l'explosion d'algues ne peut que s'amplifier.. Elles vont prélever l'oxygène du milieu, aggraver son eutrophisation, son anoxie, et la mort des êtres vivants qui n'y trouveront plus l'oxygène vital ; anoxie qui provoque aussi la production de gaz toxiques mortels.

La mort d'un chien sur le Jaï est d'abord due à l'incurie des pouvoirs publics : les algues s'accumulent sur les rivages et ils les laissent pourrir. Nous exigeons que les mesures qui s'imposent pour la sauvegarde de la santé publique soient enfin prises.

Le 13 juillet à 10 h, participez à la mobilisation des usagers et riverains de l'étang devant la centrale de Saint-Chamas pour

- **Le ramassage des algues dès échouage, avec des moyens maritimes pouvant partout accéder aux rivages.**
- **L'aération artificielle de l'eau, aussi longtemps que l'herbier de zostères ne pourra pas l'oxygéner .**
- **La relance de la réhabilitation de l'étang, avec une nouvelle réduction des rejets EDF, et leur annulation cet été (*).**

Signez notre pétition pour ces mesures urgentes vitales.

Soutenez l'action juridique auprès de l'Europe, engagée par L'Étang Nouveau avec le Cabinet Dovich de Padoue, suite à la catastrophe de l'été 2018. ()**

Adhérez à L'Étang Nouveau.

(*) Des travaux sont prévus en Durance pendant l'été 2019. Vu ce qui s'est passé en 2018 les rejets EDF dans l'étang doivent être totalement arrêtés cet été.

(**) Notre cabinet d'avocats, Dovich, est le Cabinet de Padoue qui a conduit avec succès, la procédure engagée par la Coordination des Pêcheurs en 1998.

**La Grange du Clos Ambroise :
fléchage sur la CD 16 entre Saint-Chamas et Grans, en face
du Domaine de Lunard.**

**Fête pour la reconquête de nos ressources vitales, eau, air,
terres agricoles et forêts.**

Cabaret nomade musical- écocitoyen

- **Expositions photos permanentes :
Femmes vies liberté, l'étang de Berre.**
- **18h30 Ateliers enfants : l'environnement de l'étang**
- **19h30 Rencontre projection
« Quand tu bois l'eau, pense à la source »**
- **21h Concerts**

TRIOUCH'MANO

KALUNE

Entrée 5 euros. Boissons et repas sur place.

Pour un don de soutien à notre action juridique à l'Europe, adressez un chèque spécifiant « action juridique » (*)

Pour adhérer à L'Étang Nouveau (5 à 20 euros suivant vos possibilités) Adressez un chèque à

**L'Étang Nouveau Avenue Adam de Craponne
13250 Saint-Chamas. Tel 06 81 37 85 61 ; 06 38 03 81 89 ;
06 63 65 28 72 www.letangnouveau.org**

